

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/12/202

Objet : 202 - Marché n° VN VN24069 Contrat de service Ciril Group

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,
Vu le code de la commande publique,
Vu la proposition présentée par la société CIRIL GROUP,

Décide

- De signer le marché n° **VN24069 - Contrat de service Ciril Group**, avec la société CIRIL GROUP, domiciliée 49, Avenue Albert Einstein, 69100 VILLEURBANNE.

Le contrat prend effet à compter du 01/01/2025 pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Le montant annuel du contrat s'élève à 26 606.00 € HT.

Fait à Vire Normandie, le 18 décembre 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241231-202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2024
Publication : 31/12/2024

Nicole DESMOTTES

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

